

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, vous n'avez pas tranché la question suivante: le ministre de la Défense nationale a-t-il le droit de siéger à la Chambre dans les circonstances actuelles?

**M. l'Orateur:** Je vous en prie. Bien que la question de privilège ne se pose pas, le député en fait un sujet de débat. La proposition précise, il sait qu'elle ne peut être présentée que selon des méthodes conformes au Règlement. Le député ne peut demander à l'Orateur si lui, ou un représentant d'une circonscription quelconque ou un membre du cabinet, a le droit de siéger à la Chambre. Seuls les représentants au Parlement peuvent en décider. La présidence ne saurait le faire.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette question de privilège est recevable. Je ne pouvais vous en donner avis car elle ne pouvait se poser avant que le ministre prenne son siège à la Chambre. Aucun avis écrit n'était donc nécessaire. La question de privilège intéresse tous les députés. Nous avons le droit de dire aux représentants qui siègent en cette Chambre dans quelles conditions ils y siégeront, et quel comportement ils doivent observer pour avoir le droit d'y siéger. A mon sens, c'est un outrage au Parlement, étant donné ces accusations graves, que de permettre au ministre. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député réitère une deuxième ou même une troisième fois la déclaration qu'il a déjà faite, et pourtant il connaît le Règlement. La seule façon pour lui de soulever une question de ce genre, si c'est une question de privilège, c'est de la faire dans les circonstances appropriées. Selon la décision rendue, la question n'a pas été soulevée dans les circonstances appropriées.

Si le député estime que la Chambre devrait prendre une mesure, il sait que cela doit être fait au moyen d'une motion. Aucun député ne peut se lever à la Chambre pour dire: «Je ne crois pas que le député de telle ou telle circonscription ait le droit de siéger ici», croyant pouvoir amorcer un débat de cette façon. Il faut se conformer à certaines règles et le député ne peut le faire, sauf de la façon qui convienne. La motion que le député a peut-être à l'esprit est une motion de fond qui doit être présentée au moyen d'un avis donné de la façon appropriée.

**M. Nugent:** Puis-je donner avis, monsieur l'Orateur, que je proposerai une motion?

**M. l'Orateur:** Bien entendu, il faut que ce soit une motion écrite, selon le Règlement.

## LES CÉRÉALES

### LE BLÉ—LA MAJORATION DU PAIEMENT INITIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre responsable, j'adresserai ma question au premier ministre. Le gouvernement du Canada compte-t-il relever le paiement initial de 25c. le boisseau de blé, de 14c. le boisseau d'orge et de 10c. le boisseau d'avoine pour l'année agricole 1966-1967?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre responsable, c'est-à-dire le ministre des Finances, en a parlé hier ou avant-hier lorsqu'il a dit que la question était à l'étude.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme les événements récents confirment la demande de l'opposition, le gouvernement n'est-il pas d'avis que le moment est venu d'annoncer ces augmentations pour que les agriculteurs ne soient pas victimes de l'augmentation accélérée du coût de la vie, de l'outillage et ainsi de suite? N'y a-t-il donc pas de solution?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que la question était à l'étude. Nous ferons notre possible pour que les cultivateurs ne souffrent aucun dommage.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il y a 47 ans que l'assurance-santé est, elle aussi, à l'étude.

## L'AGRICULTURE

### CHURCHILL (MAN.)—L'UTILISATION COMPLÈTE DES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je demander au ministre de l'Agriculture si le secrétaire de la *Hudson Bay Route Association* lui a signalé que l'élévateur de Churchill allait rester presque vide cet hiver, comme l'hiver dernier. Le secrétaire lui a-t-il fait savoir qu'il existe suffisamment de céréales dans un rayon de 700 milles et assez de wagons couverts pour remplir cet élévateur pour l'hiver qui vient? Puis-je demander aussi au ministre si l'on est en train de prendre quelque mesure pour que les installations d'entreposage et de manutention à la tête de ligne de Churchill soient complètement utilisées l'hiver et le printemps prochains?